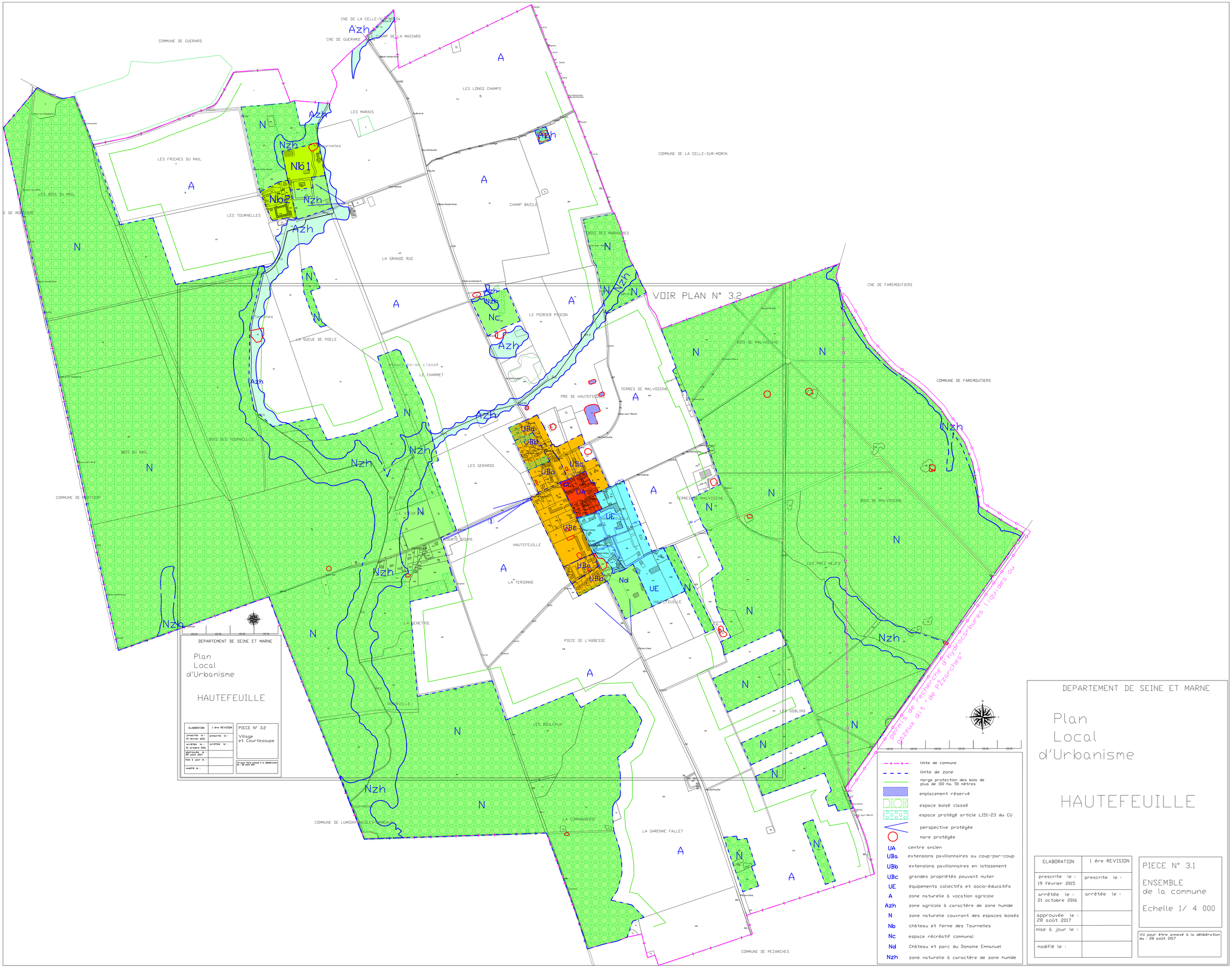
CNE DE LA CELLE-SUR-MORIN
CNE DE GUERARD
LE CHAMP DE LA MAZIARD
COMMUNE DE GUERARD
COMMUNE DE LA CELLE-SUR-MORIN
LES MARAIS
LES LONGS CHAMPS
LES FRICHES DU MAIL
LES TOURNELLES
LES BOIS DU MAIL
CHAMP BAZILE
LA GRANDE RUE
BOIS DES MARNIERES
LE POIRIER PIGEON
LA QUEUE DE POELE
LE CHARMET
PRE DE HAUTEFEUILLE
TERRES DE MALVOISINE
CNE DE FAREMOUTIERS
COMMUNE DE FAREMOUTIERS
BOIS DE MALVOISINE
BOIS DES TOURNELLES
BOIS DU MAIL
LES GERARDS
LE VIEUX MOULIN
COURTE SOUPE
HAUTEFEUILLE
LA TERIONNE
LES PRES NEUFS
LA GENETRIE
PIECE DE L'ABBESSE
LES GOBLINS
LES BOULEAUX
LA COMMANDERIE
LA GARENNE FALLET
COMMUNE DE LUMIGNY-NESLES-ORMEAUX
COMMUNE DE PEZARCHES
COMMUNE DE MORTCERF
VOIR PLAN N° 3.2
Azh
Nzh
Nb1
Nb2
Nc
Nd
UBa
UBb
UBc
UA
UE
N
A
DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE
Plan Local d'Urbanisme
HAUTEFEUILLE
ELABORATION
1 ère REVISION
prescrite le : 19 février 2015
prescrite le :
arrêtée le : 21 octobre 2016
arrêtée le :
approuvée le : 28 août 2017
mise à jour le :
modifié le :
PIECE N° 3.2
Village et Courtesoupe
VU pour être annexé à la délibération du : 28 août 2017
limite de commune
limite de zone
marge protection des bois de plus de 100 ha. 50 mètres
emplacement réservé
espace boisé classé
espace protégé article L151-23 du CU
perspective protégée
mare protégée
UA centre ancien
UBa extensions pavillonnaires au coup-par-coup
UBb extensions pavillonnaires en lotissement
UBc grandes propriétés pouvant muter
UE équipements collectifs et socio-éducatifs
A zone naturelle à vocation agricole
Azh zone agricole à caractère de zone humide
N zone naturelle couvrant des espaces boisés
Nb château et ferme des Tournelles
Nc espace récréatif communal
Nd Château et parc du Domaine Emmanuel
Nzh zone naturelle à caractère de zone humide
permis de recherche d'hydrocarbures liquides ou gazeux dit « de Pézarches »
DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE
Plan Local d'Urbanisme
HAUTEFEUILLE
ELABORATION
1 ère REVISION
prescrite le : 19 février 2015
prescrite le :
arrêtée le : 21 octobre 2016
arrêtée le :
approuvée le : 28 août 2017
mise à jour le :
modifié le :
PIECE N° 3.1
ENSEMBLE de la commune
Echelle 1/ 4 000
VU pour être annexé à la délibération du : 28 août 2017